

Fiche d'information du bénévole

Civilité..... Nom

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....e-mail.....

Quel âge avez-vous ?

Comment avez-vous connu le fonds de dotation Le Collège ?

Site Le Collège Internet Presse Télévision Conférence Amis Autres

Quelles seraient vos disponibilités pour une mission bénévole ?

Quelques heures par semaine Une journée Au moins deux jours Autres

Sur quelle durée ?

1 mois 6 mois 1 an 2 ans Autres

Merci de nous dire dans quel domaine(s) souhaitez-vous vous engager, quelles sont vos compétences ?

.....
.....
.....
.....

Fiche à nous retourner à l'adresse suivante :

Le Collège

Service bénévolat

120 rue des Pyrénées

75020 Paris

contact@le-college.com

Charte de bénévolat – Le Collège

Le Collège est un fonds de dotation dédié à une mission d'intérêt général.

Il est placé sous la Présidence de son Fondateur Patrick Burensteinas, assisté d'un Conseil.

Le Collège souhaite accueillir et rassembler autour de cette mission d'intérêt général toutes les bonnes volontés qui souhaitent se mettre à son service à titre bénévole afin de contribuer à son développement, chaque pierre étant essentielle à la construction de l'édifice.

La participation à cette construction implique le respect d'un certain nombre de valeurs et de principes communs: loyauté, discrétion sur les informations qui peuvent recueillies pendant la mission, respect mutuel pendant l'exécution de la prestation comme à l'issue de la prestation.

Les besoins : au fur à mesure de l'évolution de son développement les besoins en prestations bénévoles peuvent évoluer. Le Collège répertorie et actualise régulièrement ses besoins. A ce titre, le site du Collège peut être régulièrement consulté.

Le bénévole qui souhaite s'engager, se manifeste librement et définit sa disponibilité .En accord avec le Collège, les modalités de déroulement seront fixées dans le respect des besoins et des ressources de chacun.

La prestation bénévole s'exécute dans le souci d'agir pour l'intérêt général et de participer à l'œuvre commune. Cette richesse apportée par le bénévole fait l'objet d'une valorisation et d'une comptabilisation au sein des comptes du Collège, sous le contrôle du commissaire aux comptes ; c'est pourquoi toutes les formalités relatives à cette valorisation doivent être remplies.

Un interlocuteur est chargé du suivi des prestations bénévoles au sein du Collège. C'est à lui que tout bénévole doit s'adresser.

Le Collège

Service bénévolat

120 rue des Pyrénées

75020 Paris

contact@le-college.com

Collégialement ... Ensemble